

COMMUNE DE CHOLET

---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

---

Le 10 octobre 2011 à 18h50, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 octobre 2011.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Monsieur Michel MAUDET : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Géraldine DELORME, Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Roger MASSE, Madame Isabelle LEROY, Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur John DAVIS, Monsieur Thierry ABRAHAM, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON : Adjoints

Mademoiselle Alice FERCHAUD, Monsieur Yves CLEDAT, Madame Monique ARIÑO, Madame Simone POUPARD, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Evelyne HORECKA-PRAS, Monsieur Jean-Daniel AUGER, Madame Catherine BODET, Madame Marie-Hélène DUCEPT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Catherine DURAND, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Olivier BRACHET, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Gilles ALLINDRE, Monsieur Antoine MOULY, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Madame Dominique POUPARD-MERLE, Madame Nicole VEYLIT, Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Tristan JOUANNY, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Marie-Christine BOMME, Madame Françoise COQUELET : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Monsieur Jean LELONG à Monsieur Michel CHAMPION, Madame Colette LALLEMAND à Madame Roselyne DURAND, Monsieur Gildas GUGUEN à Madame Dominique POUPARD-MERLE.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Antoine MOULY comme secrétaire de séance.

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

### DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

### COMMUNICATION DE MONSIEUR JOHN DAVIS RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

*"Bien que l'Enseignement Supérieur soit une compétence CAC, la semaine dernière, vendredi, l'inauguration de l'extension du Campus a eu lieu, ce qui donne l'occasion effectivement de faire un point sur la rentrée universitaire.*

*Donc, tout d'abord, repartir peut-être de cet événement : une extension qui est en place, si on peut dire, depuis la rentrée, c'est-à-dire, début septembre, avec une extension de six classes, un amphithéâtre et un espace de convivialité, au total 880 m<sup>2</sup>.*

*L'amphithéâtre a été baptisé Aimé Césaire et l'amphithéâtre que l'on connaît du domaine universitaire, qui est en place depuis une vingtaine d'années, a été nommé Léopold Sédar Senghor.*

*Au total, c'est un investissement de 1 453 000 € :*

*- la Région a assuré 365 000 € de subventions,*

*- le Département, 100 000 €,*

*- et donc, il est resté à la charge de la Communauté d'Agglomération, 988 000 €.*

*Je crois que c'est intéressant de revenir sur la justification de cette extension. Un petit retour en arrière : si l'on se reporte aux années 2002, 2003, 2004, on constatait une baisse des effectifs qui était purement automatique, liée à la démographie et aussi au fait que nos formations étaient essentiellement des formations qui étaient dans la continuité des grandes formations de l'Université-mère.*

*C'est à partir de 2005 que l'on a pris l'option de professionnaliser notre enseignement supérieur, en particulier à Bac +3, en prenant l'option des licences professionnelles, ce qui nous conduit aujourd'hui à avoir une offre de qualité et diversifiée, et qui plus est, qui se retrouve en phase avec les besoins à la fois des familles, des jeunes et du tissu économique.*

*Si on regarde notre offre et les effectifs correspondants, on a aujourd'hui sur le territoire de l'agglomération, 24 BTS qui se séparent à peu près pour moitié entre des BTS plutôt option "technique" et des BTS Option "tertiaire", ce qui représente 1 047 étudiants en BTS. Il faut souligner que les BTS sont de plus en plus attractifs, c'est-à-dire, que l'on a une progression du nombre d'étudiants en BTS qui est tout à fait significative sur les trois dernière années.*

*Nous avons aujourd'hui 11 licences professionnelles et 7 formations à BAC +3 pour la plupart d'entre elles, d'ailleurs des licences dites européennes, ce qui représente 325 étudiants.*

Nous avons, sur les licences généralistes, 436 étudiants à l'Université. Nous avons également deux diplômes universitaires au niveau de l'IUT, carrière sociale et GMP (Génie Mécanique et Productique), ce qui représente 175 étudiants ; 468 étudiants dans nos écoles spécialisées, particulièrement l'ESIAME et l'IRSS et 161 étudiants en formations diplômantes au CNAM. Nous faisons donc cette rentrée avec un effectif de 2 612 étudiants, ce qui est, effectivement, une rentrée, en terme d'effectif, tout à fait intéressante.

Quelques formations nouvelles, significatives, un BTS Hôtellerie-Restaurant à Jeanne Delanoue qui vient d'ouvrir cette rentrée et qui fait le plein des 24 places ouvertes ; un BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaires et Sociales qui fait également le plein et un BTS Animation et Gestion Touristique Locale à la Providence qui, lui aussi, fait le plein.

On peut signaler aussi, et ça, c'est un événement, l'ouverture d'une troisième année, c'est-à-dire, d'une Licence pleine, de Droit. C'est un événement parce que cela permet à des jeunes choletais de faire l'ensemble du cursus qui mène au premier grade universitaire à Cholet et l'effet ne s'est pas fait attendre puisque que la première année de Licence de Droit a un impact immédiat : 75 étudiants sont inscrits en première année, ce qui montre bien qu'ayant trois années, cela donne de la continuité.

Un mot pour terminer sur l'ouverture d'un espace de convivialité qui fait 150 m<sup>2</sup>. Donc, cet espace de convivialité était fortement demandé, attendu par les étudiants. Il y est servi une restauration rapide, de qualité, équilibrée, avec la possibilité d'avoir accès à un élément supplémentaire qui est offert par l'agglomération et qui est un élément bio, c'est-à-dire, soit des fruits, soit des yaourts bio, pour compléter le repas qui est un repas de salades, de crudités ou de sandwich, bien évidemment. Ceci vient compléter notre offre de restauration étudiante qui est à la fois au Lycée de la Mode et à l'Association des Pâquerettes en centre-ville. Rappelons d'ailleurs que le Foyer des Pâquerettes accueille les jeunes également en soirée, ce qui est tout à fait intéressant pour eux.

Cet espace de convivialité est aussi un espace de vie. Il est animé par Claire Bonvalet et donc la Collectivité a dédié un demi-poste d'animation sur cet espace et pratiquement deux midis par semaine, une animation est proposée aux jeunes, que ce soit une animation culturelle ou une animation de chefs d'entreprises par exemple, ou des animations qui sont plutôt axées vers des problématiques de prévention. On peut noter d'ailleurs que ce maillage de la population étudiante porte ses fruits puisque la journée d'intégration étudiante qui a eu lieu la semaine dernière à GlisséO a réuni plus de 500 étudiants. 500 sur 2 500, ce n'est pas si mal, vous en conviendrez et cela montre qu'un des objectifs majeurs de cette année sera de faire en sorte qu'il y ait une véritable vie étudiante à Cholet. Alors, c'est possible parce que nous avons l'équipement, nous avons la ressource humaine et nous avons aussi un effectif de taille qui correspond et qui nous permet de commencer à faire en sorte d'avoir une véritable vie étudiante.

Je vous rappelle les trois priorités majeures qui sont toujours les mêmes depuis cinq ans :

- faire en sorte effectivement que notre enseignement se développe au travers de formations directement professionnalisantes,

- faire en sorte que nos jeunes soient les mieux informés possible et vous le savez, c'est particulièrement le Carrefour mais ce n'est pas que le Carrefour. Ainsi, un certain nombre d'actions sont menées vers les étudiants pour leur permettre en particulier l'accès facilité au premier emploi mais aussi au job d'été,

- le troisième axe, que je viens d'évoquer, c'est de créer une véritable vie étudiante. Vous le savez, on a douze sites qui sont dédiés à la vie étudiante, à l'enseignement supérieur et c'est de faire en sorte que ces douze sites, ou que les étudiants qui y étudient, puissent se fédérer, se retrouver et avoir des actions communes."

## COMMUNICATION DE MONSIEUR ROGER MASSE SUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

*"En juin 2008, une circulaire du Ministre de l'Education instaurait une nouvelle organisation du temps scolaire, en vigueur aujourd'hui. Elle prévoit deux heures d'aide personnalisée pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage.*

*Selon la circulaire, c'est le Conseil des Maîtres qui propose à l'Inspecteur de l'Education Nationale l'ensemble du dispositif et notamment le moment le plus opportun pour dispenser cet enseignement de soutien aux enfants qui en ont besoin.*

*Dès le début de sa mise en œuvre, l'Inspection Académique du Maine-et-Loire a souhaité que le dispositif adopté fût le même pour l'ensemble des écoles de la Ville de Cholet. On décida que ce serait les mardis et jeudis après la classe, deux fois trois quarts d'heure après 15 minutes de récréation.*

*Or, nous apprenons que, six Conseils des Maîtres de Cholet veulent placer cette aide personnalisée sur le temps de la pause méridienne dès la rentrée de la Toussaint. Ce choix est, à nos yeux, très néfaste pour les enfants concernés.*

*D'abord parce qu'il stigmatise ceux qui seront ainsi désignés devant leurs camarades pour aller travailler pendant que leurs camarades se livreront à des activités ludiques. Il les prive de ce temps indispensable à la socialisation de tous les enfants par le partage d'activités sportives et culturelles.*

*D'autre part, il va à l'encontre des préconisations de la Conférence Nationale tenue en janvier 2011 sur les rythmes scolaires qui dénonce – je cite - "Les pauses méridiennes tronquées et les services de restauration trop courts".*

*Si ce choix est maintenu et validé par l'Inspection Académique et le Rectorat qui pourrait, au demeurant, le refuser, ne serait-ce que parce que la modification ne peut intervenir, selon la circulaire, en cours d'année scolaire, en ce cas, nous le regretterions vivement parce que c'est une disposition qui va fortement à l'encontre des intérêts de l'Enfant."*

### 1 - COORDINATION GÉNÉRALE, COMMUNICATION, RELATIONS INTERNATIONALES

#### 1.1 - CONVENTIONS DE MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LA VILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour, 6 Abstentions),

#### DECIDE

Article 1 – d'approuver les termes de la convention de mutualisation portant mise à disposition du Directeur de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Choletais au profit de la Ville, au taux de mutualisation de 50%, selon les modalités précisées dans la convention.

Article 2 – d'approuver les termes de la convention de mutualisation portant mise à disposition du Directeur des Relations Extérieures de la Communauté d'Agglomération du Choletais au profit de la Ville, au taux de mutualisation de 50%, selon les modalités précisées dans la convention, laquelle porte avenant à la convention de mutualisation de la Direction de la Communication établie le 11 janvier 2010, en ramenant son montant annuel à 302 962,74 € au lieu de 318 505,59 €.

Article 3 – d'approuver les termes de la convention de mutualisation portant mise à disposition du Directeur de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse de la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais, au taux de mutualisation de 10%, selon les modalités précisées dans la convention.

Article 4 – d'approuver les termes de la convention de mutualisation portant mise à disposition d'une assistante de direction des élus de la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais, au taux de mutualisation de 50%, selon les modalités précisées dans la convention.

### 1.2 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE CENTRES SOCIAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité,

#### DECIDE

Article unique – de désigner de nouveaux représentants de la Ville au sein des Centres Sociaux Pasteur, du Verger et du Planty en remplacement de Monsieur John DAVIS et Madame Florence DABIN-HERAULT :

- Centre Social et Socioculturel Pasteur :  
Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN (titulaire) : 36 voix sur 42 suffrages exprimés, Monsieur Tristan JOUANNY ayant obtenu 6 voix
- Centre Social et Socioculturel du Verger :  
Monsieur Gilles ALLINDRE (titulaire) : 36 voix sur 42 suffrages exprimés, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY ayant obtenu 6 voix
- Centre Social du Planty :  
Monsieur Jean-Luc DURAND (titulaire) : 36 voix sur 42 suffrages exprimés, Madame Dominique POUPARD-MERLE ayant obtenu 6 voix

### 1.3 - CONVENTION AVEC L'EPIC PARC DE LA MEILLERAIE - MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU PARKING DE LA MEILLERAIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour), Monsieur Michel CHAMPION ne prenant pas part au vote,

#### DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de la convention par laquelle l'EPIC Parc de la Meilleraie met gratuitement à disposition de la Ville une partie de son parking, tous les ans lors de la fête du Carnaval et de la Saint Denis, jusqu'au 31 décembre 2013, afin de permettre l'installation des véhicules d'habitation des commerçants forains.

---

A ce sujet, Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sur l'utilisation d'un site autre que celui de La Meilleraie est en cours.  
En effet, le parking de La Meilleraie *"est là pour être un parking du Parc des Expositions et de la salle de basket"* et n'a pas vocation à accueillir les forains.  
Il rappelle l'existence d'un terrain de grand passage situé à la sortie Sud de l'autoroute.  
Cette piste doit être envisagée en partenariat avec les forains concernés.

---

#### 1.4 - PROJET DE SUPPRESSION TOTALE OU PARTIELLE DE SIX OUVRAGES HYDRAULIQUES DE LA MOINE ET DE RENATURATION DU LINEAIRE IMPACTE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article unique – de donner un avis favorable au projet de suppression totale ou partielle de six ouvrages hydrauliques de la Moine et de la renaturation du linéaire impacté sur les territoires des communes de Cholet et de La Tessoualle.

### 2 - RESSOURCES HUMAINES

#### 2.1 - PERSONNEL MUNICIPAL - ACCUEIL DES APPRENTIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article 1 – d'ouvrir 11 postes d'apprentis dans les services municipaux au titre de l'année scolaire 2011/2012, dans les domaines de l'électricité, de la mécanique, de la menuiserie, de la peinture, des espaces verts et de la petite enfance.

Article 2 – d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

#### 2.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article 1 – de supprimer :

- 2 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (19/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (18,50/20ème)

- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (18,50/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (18/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (10/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (4/20ème)

Article 2 – de créer :

- 2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- 3 emplois du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (20/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (15/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (4,50/20ème)
- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (7,50/20ème)

Article 3 – d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

### 3 - FINANCES ET PATRIMOINE

#### 3.1 - TAXE D'URBANISME - ADMISSION EN NON-VALEUR - AVIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'émettre, à titre exceptionnel, un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur d'un montant de 39 970 €, présentée par la Direction Départementale des Finances Publiques au bénéfice de la SCCV L'Agora au titre de la Taxe Locale d'Équipement due pour une construction située rue Saint Melaine à Cholet.

#### 3.2 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - PROPOSITION DE COMMISSAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique – d'arrêter la liste des dix contribuables proposée à la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, dont la compétence s'exercera à compter du 1er avril 2012.

*Cf. annexe 3.2*

3.3 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - REMPLACEMENT DE COMMISSAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'arrêter la liste des six contribuables, pour le remplacement de trois commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

*Cf. annexe 3.3*

3.4 - DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ENERGIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), pour les actions réalisées en matière d'économies d'énergie, sur le patrimoine communal, au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013,

Article 2 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

3.5 - CREATION D'UN FOYER POUR L'ASSOCIATION ESSP SAINT-PIERRE GIRARDIERE CHOLET NUAILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – de solliciter, auprès de l'Etat, au titre des crédits 2012 de la Réserve Parlementaire de l'Assemblée Nationale, une aide financière aussi élevée que possible pour la construction d'un bâtiment modulaire, qui sera mis à disposition de l'association de football ESSP Saint-Pierre Girardièrre Cholet Nuailé, afin d'accueillir son foyer.

Article 2 – d'approuver le plan prévisionnel de financement.

Article 3 – d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

*Cf. annexe 3.5*

3.6 - AERODROME DU PONTREAU - CONVENTIONS D'OCCUPATION DE LOCAUX A USAGE DE BAR-GRILL-RESTAURANT ET DU LOGEMENT ATTENANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de substituer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, la SARL CABERO-PINEAU à Monsieur et Madame BARRANGER dans la convention d'occupation des locaux à usage de bar-grill-restaurant et dans celle relative au logement, situés dans l'aérogare de l'aérodrome du Pontreau.

Article 2 - de modifier le terme de la convention relative au logement afin de le faire coïncider avec celui concernant les locaux à usage de bar-grill-restaurant.

Article 3 - d'autoriser la SARL CABERO-PINEAU à procéder aux travaux de réaménagement et de décoration des locaux à usage de bar-grill-restaurant.

4 - SPORTS ET JEUNESSE

4.1 - LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Centre Régional Information Jeunesse et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et de la Vie Associative ci-annexée portant labellisation du Point Information Jeunesse, pour une durée de trois ans à compter du 12 octobre 2011.

4.2 - POINT INFORMATION JEUNESSE - LABELLISATION DU POINT D'APPUI LOCAL "ENVIE D'AGIR"

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et de la Vie Associative portant la labellisation du Point Information Jeunesse en tant que structure "Point d'Appui Envie d'Agir" pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.

## 7 - AMÉNAGEMENT

### 7.1 - MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT - AUGMENTATION DU NOMBRE D'ABONNEMENTS SUR LE PARKING ARCADES ROUGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article unique - d'augmenter le nombre d'abonnements sur le parking Arcades Rougé de 80 à 120 unités dans le respect des conditions actuelles d'exploitation.

### 7.2 - ZAC DU VAL DE MOINE - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (39 Pour, 6 Contre),

#### DECIDE

Article 1 - d'approuver le Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) des lots libres de constructeur, établi par la SPLA de l'Anjou, dans le cadre de la réalisation de la première tranche opérationnelle de la ZAC du Val de Moine.

Article 2 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce Cahier des Charges de Cession de Terrains.

### 7.3 - ETUDE POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article 1 - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération du Choletais relative à un marché d'étude pour la fourniture d'énergie de certains sites, désignant la Ville comme coordonnateur chargé de la passation, de la notification et de l'exécution de ce marché, pour les engagements financiers suivants :

	HT	TTC
Ville	3 500 €	4 186 €
Communauté d'Agglomération du Choletais	700 €	837,20 €

Article 2 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'attribuer les noms suivants :

- 1- à la voie se raccordant sur la rue Hélène Boucher, lotissement Le Clos de la Promenade Neuve : allée du Petit Prince,
- 2- au rond-point de la RN 160 vers Angers - RD 960 - Accès A 87 : place de la Feronnière,
- 3- au rond-point d'accès Polyclinique du Parc/centre commercial Géant - PK3 : place de l'Océan,
- 4- au rond-point d'accès de l'A87 - RD 752 vers le Puy Saint Bonnet : place de Clénay,
- 5- à la contre allée parallèle au boulevard Pierre de Coubertin se greffant sur la rue d'Italie : allée de la Bringaille,
- 6- à la nouvelle voirie réalisée ZAC du Chêne Rond au Puy Saint Bonnet : rue de la Lance.

*Cf. plans 7.4*

7.5 - AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL - QUARTIER DU VAL DE MOINE - APPROBATION DU PROGRAMME - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour, 6 Abstentions),

DECIDE

Article 1 – d'approuver le programme d'aménagement d'une structure multi-accueil dans le quartier du Val de Moine, comprenant les éléments suivants :

- 32 places en accueil régulier (mini-crèche)
- 12 places en accueil occasionnel (halte-garderie)
- 1 salle d'activité commune, en option, permettant l'accueil des permanences et des réunions

pour un montant total d'opération, uniquement pour les aménagement intérieurs y compris l'option, estimé à 838 000 € HT, dont 615 000 € HT de travaux.

Article 2 – de solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre du Plan crèche pluriannuel d'investissement (Pcpi) une aide financière aussi élevée que possible, afin de mener à bien ce projet.

Article 3 - d'approuver le plan prévisionnel de financement.

Article 4 - d'imputer les dépenses et d'encaisser les recettes au budget principal.

*Cf. annexe 7.5*

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée.

Le Président  
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire  
Antoine MOULY

Les Elus Municipaux,  
présents à la fin de la séance du 10 octobre 2011,

Michel MAUDET	Jean-Paul BREGEON	Patricia RIGAUDEAU	Nicole VEYLIT
Michel CHAMPION	Alice FERCHAUD	Sandrine RAOUX	Jean-Pierre GEINDREAU
Géraldine DELORME	Yves CLEDAT	François DEBREUIL	Anne GRAVELEAU-HARDY
Marie-Christine PELLETIER	Monique ARÑO	Catherine DURAND	Tristan JOUANNY
Roselyne DURAND	Simone POUPARD	Benoît MARTIN	Xavier COIFFARD
Roger MASSE	Michel BONNEAU	Evelyne CHICHE-GAUVAIN	Marie-Christine BOMME
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Olivier BRACHET	Françoise COQUELET
Florence DABIN-HERAULT	Evelyne HORECKA-PRAS	Natacha CASTIN	
John DAVIS	Jean-Daniel AUGER	Gilles ALLINDRE	
Thierry ABRAHAM	Catherine BODET	Gwénaëlle DUCHESNE	
Frédéric PAVAGEAU	Marie-Hélène DUCEPT	Dominique POUPARD-MERLE	

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**  
**Proposition à la Communauté d'Agglomération du Choletais**  
**de 10 membres titulaires**

NOM DE LA COMMUNE : CHOLET  
 N° de téléphone du correspondant : 02.72.77.20.49

a) domiciliés dans la commune

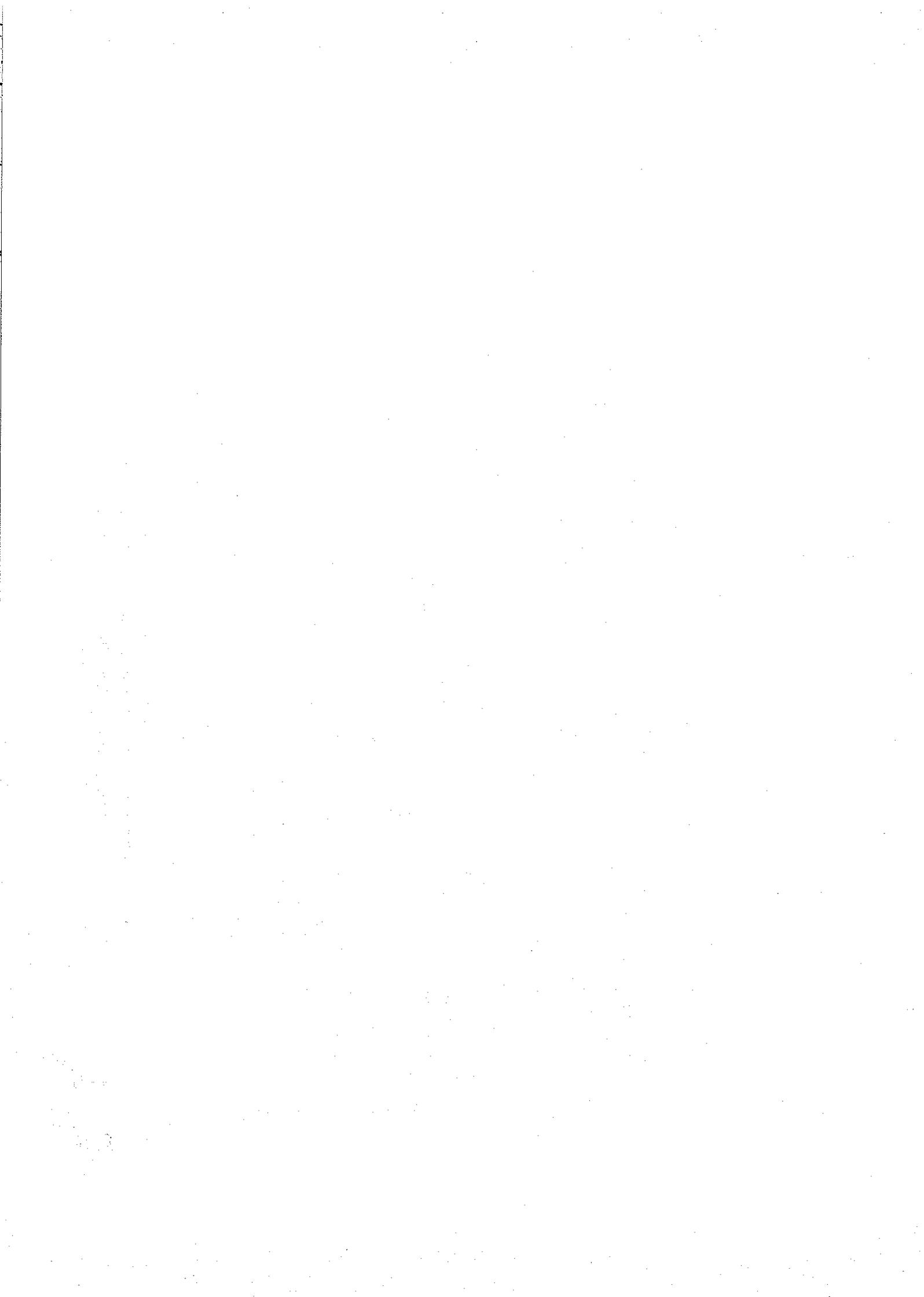
Nom et Prénom usuel	Adresse dans la Commune	Année de naissance	Profession	Intérêts représentés
1 MAUDET Michel	13 rue Jean Moulin	1949	Mécanicien retraité	Conseiller Municipal
2 LUCAS Jacqueline	16 rue Jean Moulin	1948	Maire délégué du Puy St Bonnet	Salariés
3 COTTENCEAU Michel	7 Allée de l'Etang	1954	Aide Maternelle	Salariés
4 DUCHESNE Gwenaelle	16 rue Pasteur	1969	Directeur logistique	Salariés
5 ALLEREAU Dominique	8 rue Alphonse Darmailacq	1947	Responsable de magasin	Professions Libérales
6 LARDIERE René-Charles	6 square de Charbourg	1951	Avocat	Professions Libérales
7 TIGNON Bernard	La Simonière		Notaire	Professions Libérales
8 BONNEAU Michel	Les Hauts du Cormier Rue Monge	1950	Agriculteur	Agriculteurs
			Chef d'entreprise	Conseiller Municipal
			Conseiller Municipal	Conseiller Municipal

b) domiciliés en dehors de la commune

Nom et Prénom usuel	A : adresse dans la commune		Année de naissance	Profession	Intérêts représentés
	B : adresse du domicile hors commune				
1 POURRIAS Christian	A :	Le Bois Clenay	1957	Directeur fiscal	Propriétaire de bois
	B :	Allée Claude Monnet			
2 MOREL Claude	A :	50 Rue Salbérie	1944	Directeur d'agence immobilière	Professions Libérales
	B :	176 Rue de la Giraudière			

Dressé par le Conseil municipal : le

Le Maire : (cachet et signature)



**LISTE DE PRESENTATION**  
de deux membres titulaires et quatre membres suppléants  
pour la Commission Communale des Impôts Directs

**3.3**

NOM DE LA COMMUNE :	CHOLET
N° de téléphone du correspondant :	02.72.77.20.49

**I°) COMMISSAIRES TITULAIRES**

domiciliés dans la commune

NOM et prénom usuel	Adresse dans la Commune	Année de naissance	Profession	Intérêts représentés
1 TIGNON Bernard	La Simonière LE PUY SAINT BONNET	1954	Agriculteur	Agriculteurs
2 BESNARD Jean Claude	22 Rue d'Amboise CHOLET	1941	Directeur d'associations	Associations

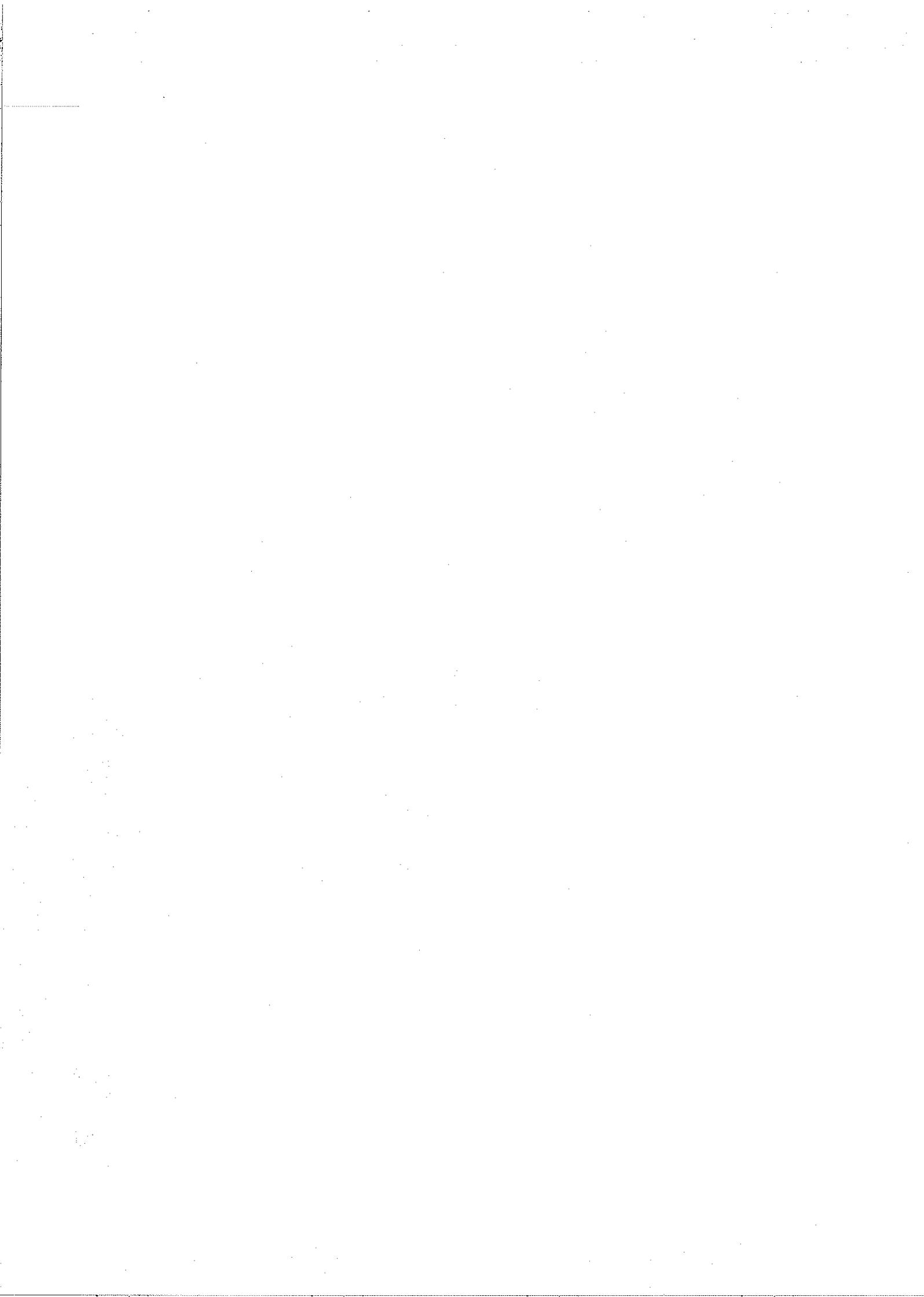
**II°) COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

domiciliés dans la commune

NOM et prénom usuel	Adresse dans la Commune	Année de naissance	Profession	Intérêts représentés
1 BILLY Jean Marie	Mail II Bâtiment A23 CHOLET	1939	Retraité	Retraités
2 PITON Daniel	10 Bd de Strasbourg CHOLET	1941	Retraité	Retraités
4 HAQUET Jean-Philippe	17 rue Tournerit CHOLET	1949	Sans emploi	Sans profession
5 BOISSINOT Anne	40 Rue du Devau CHOLET	1957	Mère au foyer	Sans profession

Dressé par le Conseil municipal : le

Le Maire : (cachet et signature)

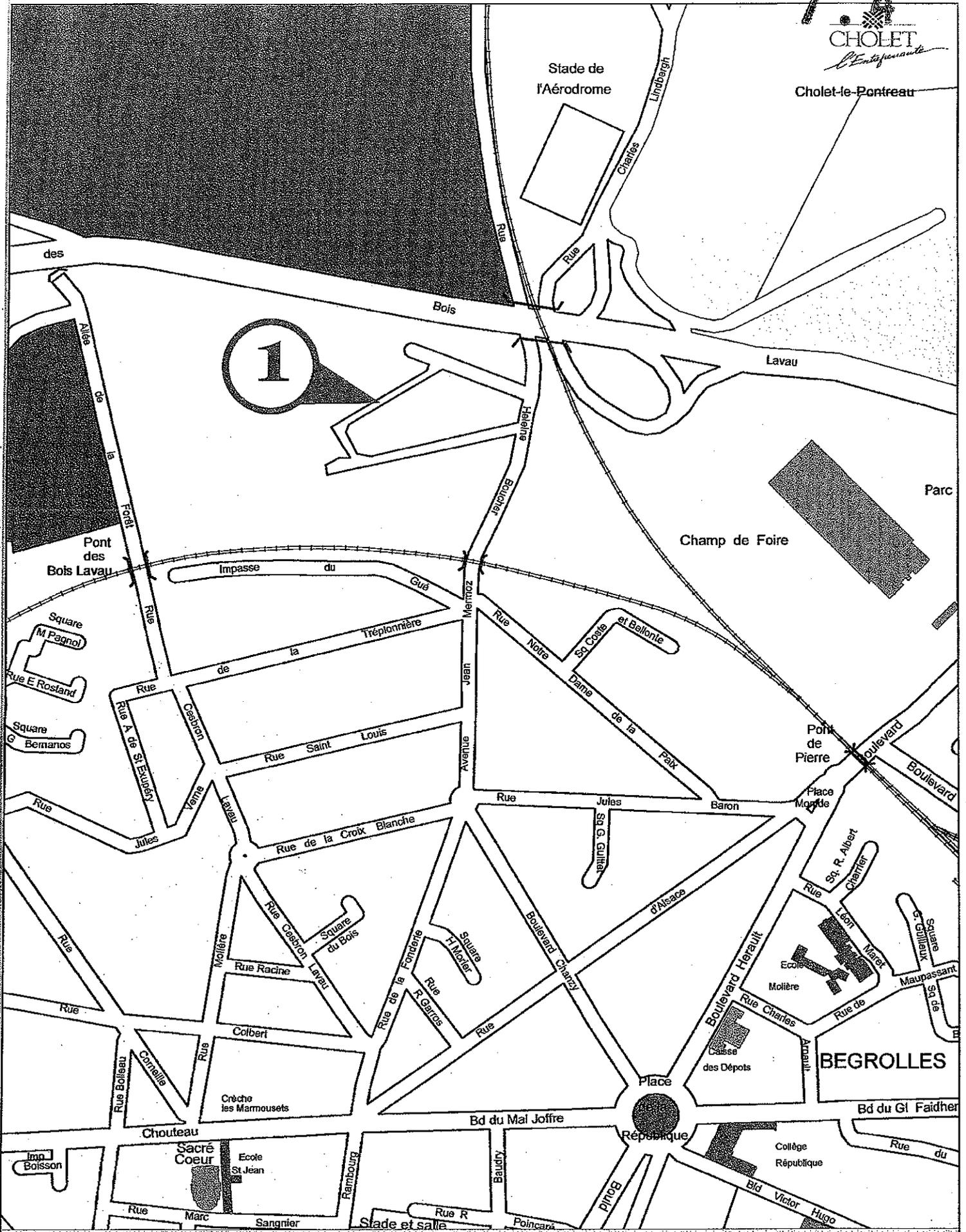


CREATION D'UN FOYER POUR LE CLUB DE FOOTBALL  
ESSP SAINT-PIERRE GIRARDIERE CHOLET NUAILLE

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Construction d'un bâtiment modulaire :	100 000 €	Etat : (crédits 2012 Réserve Parlementaire)	50 000 €
TOTAL HT	100 000 €	Ville de Cholet :	
TVA (19,6 %)	19 600 €	- préfinancement TVA	19 600 €
		- autofinancement	50 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>119 600 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>119 600 €</b>





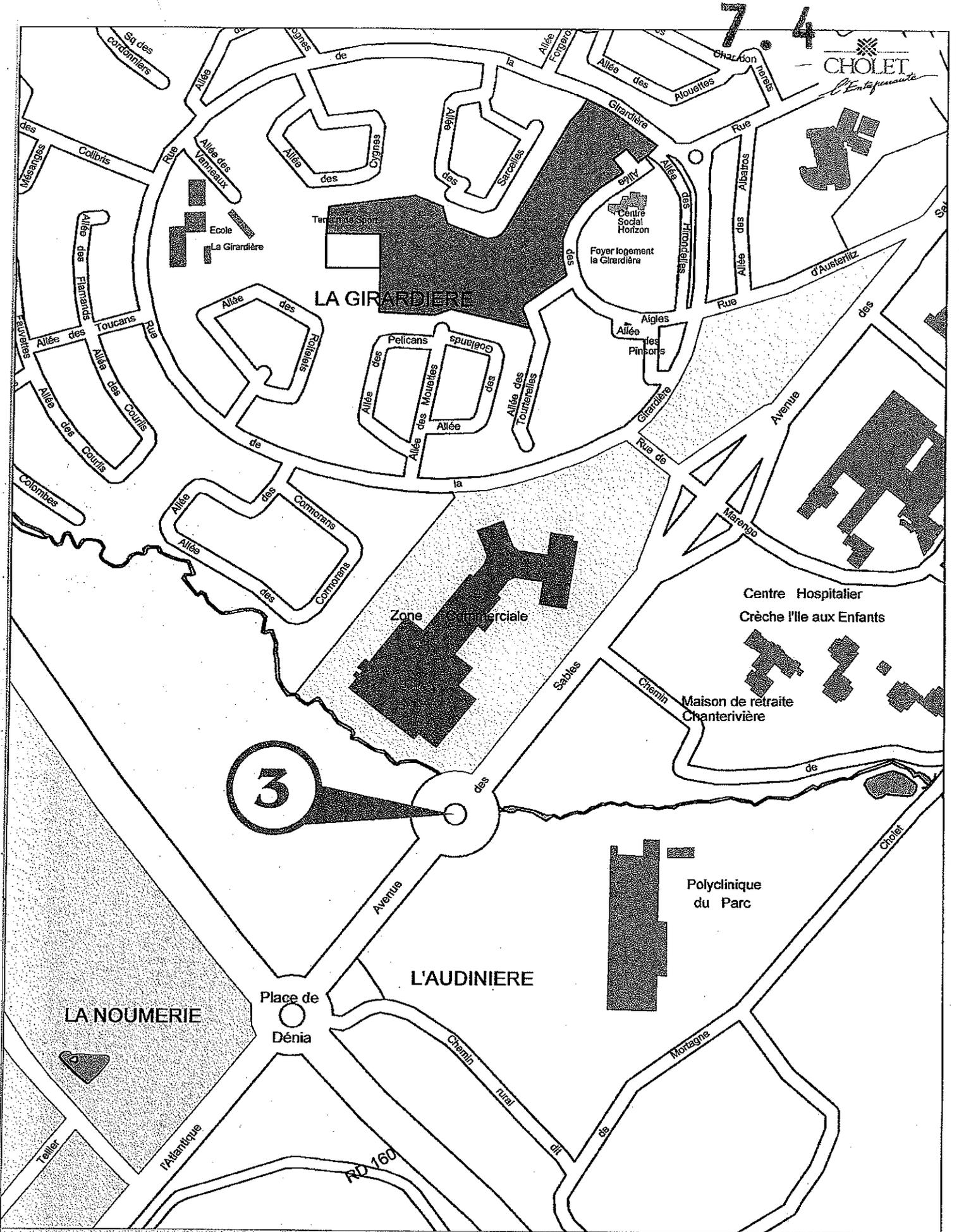
**Lotissement "Le Clos de la Promenade Neuve"**

Ville de Cholet et commune associée du Pays Saillé Brezot  
 Direction Aménagement - 19 septembre 2011  
 SIE : Aménagement/Fonds de planification de Vieux  
 plan schématique pour A (projet) 2011

1:5 000





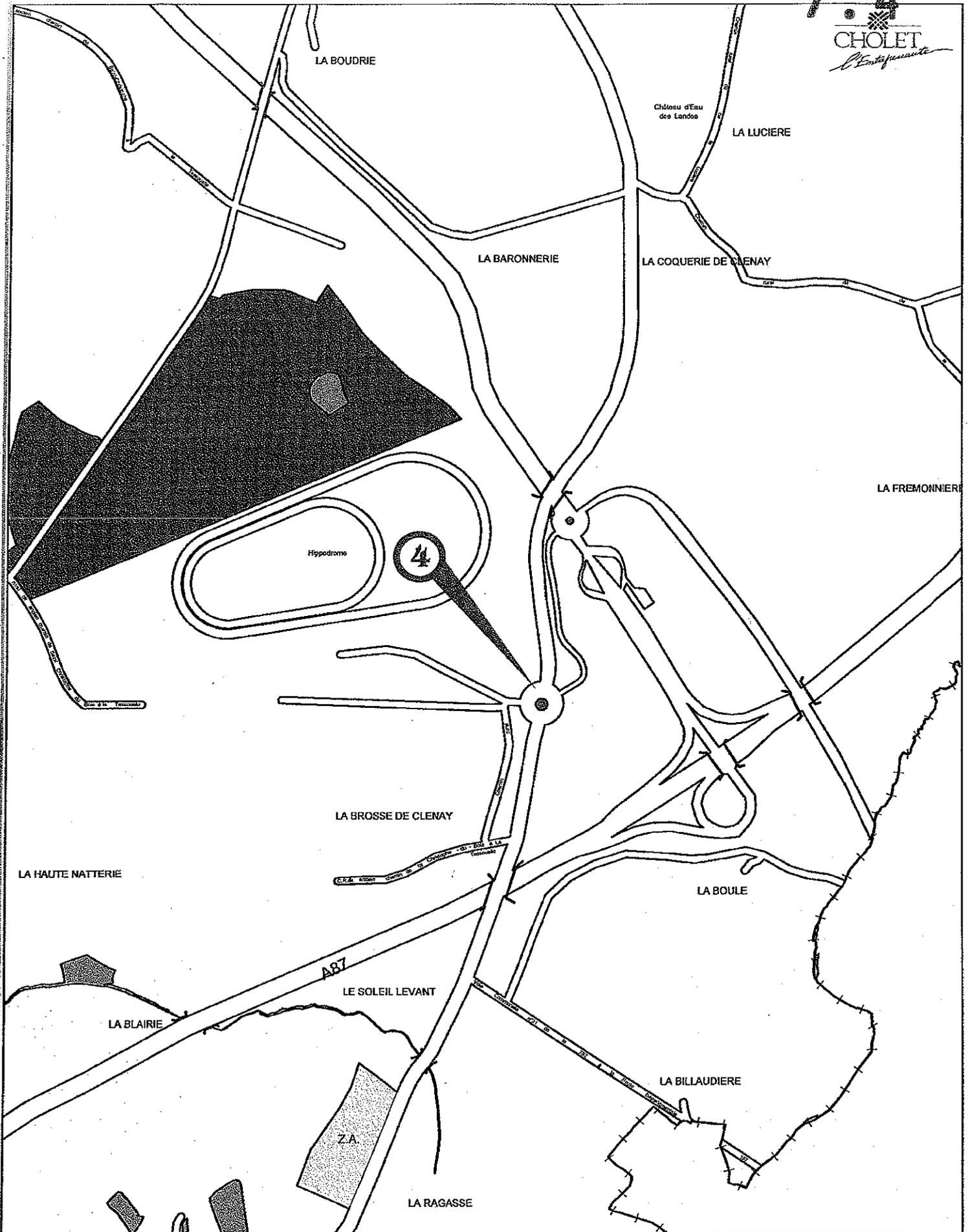


Rond Point accès PK 3 - Polyclinique du Parc  
 avenue des sables

Ville de Cholet et commune associée du Puy Saint Bonnet  
 Direction Aménagement - 19 septembre 2011  
 SDC - Aménagement/Travaux de planification de ville  
 plan schématique écoparc AA (extraits.mxd)

1:5 000



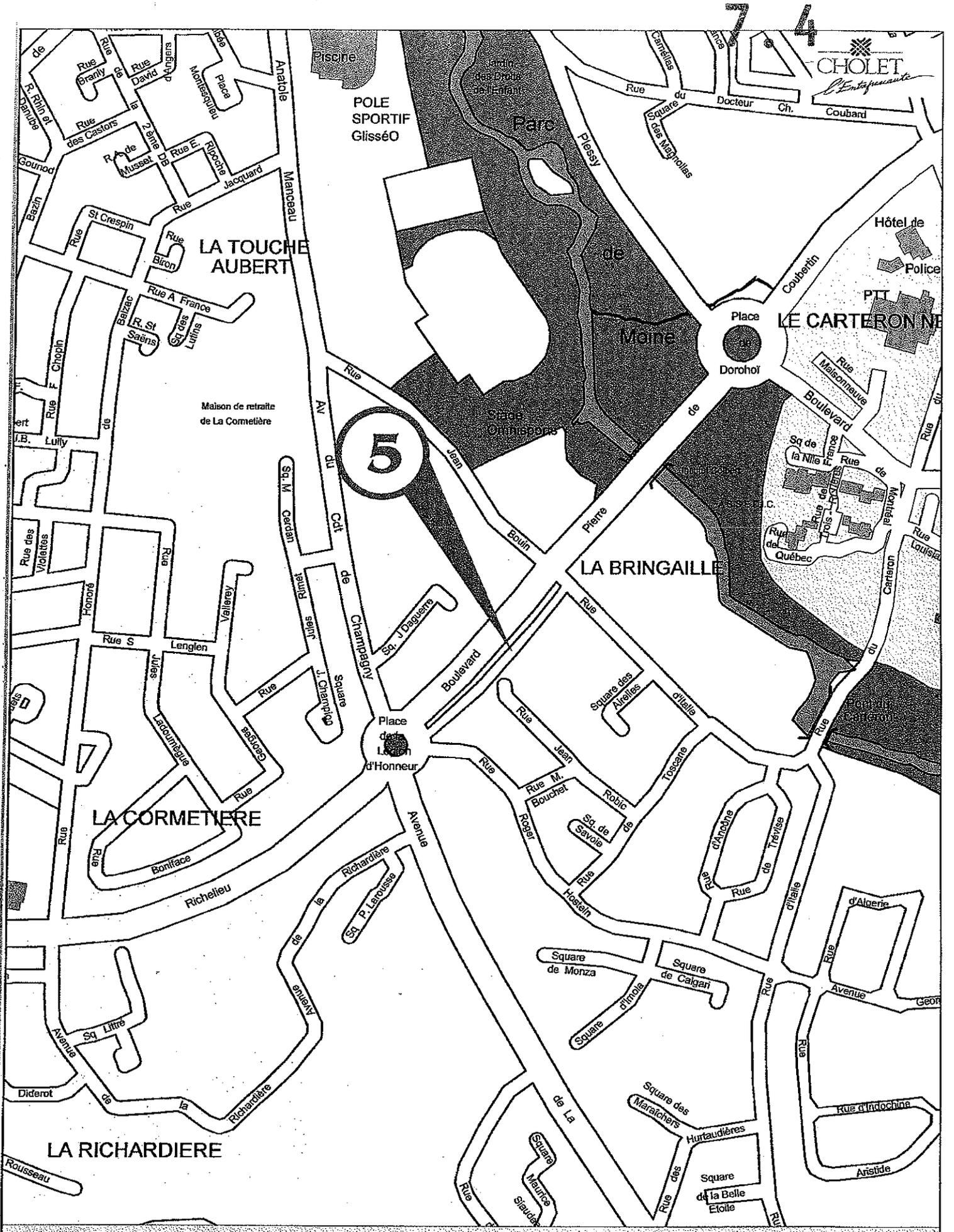


Rond Point accès A 87 - RD 752 vers le P.S.B.

Ville de Cholet et commune associée du Puy-Saint-Benoit  
Direction Aménagement - 19 allée des 2811  
SIC : Aménagement/Courts de prestations de ville  
plan schématique départ A4 (extra) mod.

1:10 000



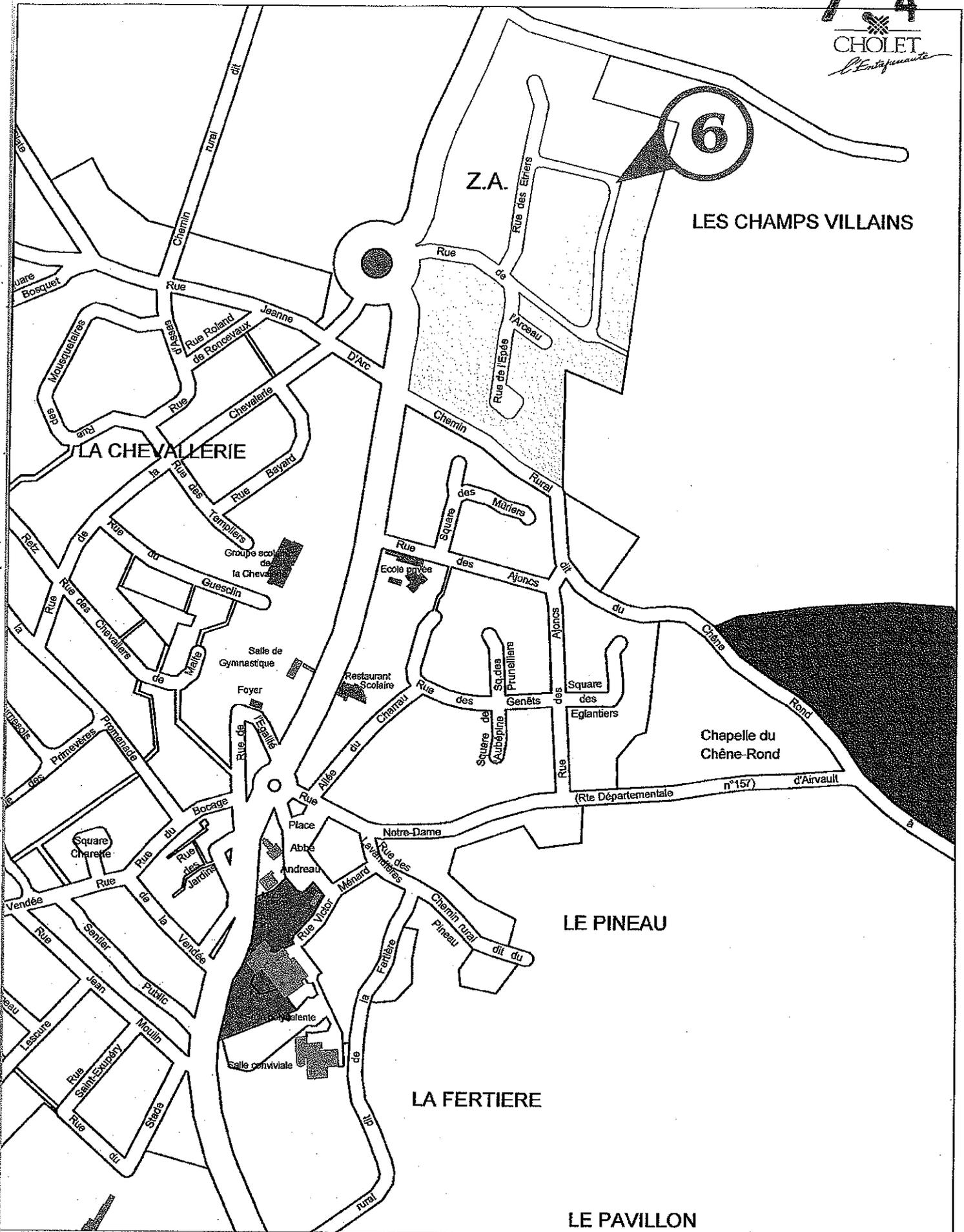


Allée rue d'Italie - boulevard Pierre de Coubertin

Ville de Cholet et commune cadastrale du Puy-Saint-Bonnet  
 Direction Aménagement - 19 septembre 2011  
 50 : Aménagement/Plan de circulation de ville  
 plan cadastrale 6245 A4 (partiel) mod

1:5 000





Z.A. du Puy Saint Bonnet

Ville de Cholet et commune associée du Puy Saint Bonnet  
 Direction Aménagement - 10 septembre 2011  
 205 : Aménagement/Fonds de planification de ville  
 plan schématisé des A4 (schéma) 2005

1:5 000



**AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL  
ZAC DU VAL DE MOINE**

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Prestations intellectuelles	62 000 €	Caisse d'Allocations Familiales (Plan crèche pluriannuel d'investissement (Pcpi))	332 800 €
Travaux d'aménagements intérieurs	615 000 €		
Aménagements des espaces verts	30 000 €		
Premier équipement	100 000 €		
Frais divers (publicité, etc.)	31 000 €		
TOTAL HT	838 000 €	Ville de Cholet	
TVA 19,6 %	164 248 €	- préfinancement TVA	164 248 €
		- autofinancement	505 200 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 002 248 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 002 248 €</b>

